

## EXTRAIT

## DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9° séance du mercredi 7 décembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis Nº 2022/29 de la Municipalité, du 6 octobre 2022 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## décide :

- allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'440'000.- pour couvrir le financement des projets informatiques pour l'exercice 2023;
- 2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service d'organisation et informatique, rubrique n° 4910.331 ;
- 3. de faire figurer sous la rubrique n° 4910.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mercredi sept décembre deux mille vingt-deux.

La présidente

Le secrétaire